

Communiqué du Conseil d'Etat

12 novembre 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale	4
Félicitations à Mme Fabiola Gianotti, future directrice générale désignée du CERN.....	4
Genève-Confédération	5
Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales	5
Genève	6
Condoléances suite au décès de Mme Marie-Laure Beck-Henry, ancienne présidente du Grand Conseil ..	6
Amendements au projet de budget 2015.....	6
Allocations familiales : augmentation du taux de cotisation.....	7
Législation sur les entreprises de pompes funèbres modifiée.....	7
Extension de la CCT du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture	7
Soutien à l'association Musicodanse	8
Cartigny : pour la mise en vigueur du plan directeur des gravières.....	8
Aboutissement d'un référendum contre la loi sur la police	9
Gy : élections complémentaires et prorogation du mandat d'administrateur provisoire	9
Entrée en vigueur de lois	11
Agenda des invitations à la presse	13

Félicitations à Mme Fabiola Gianotti, future directrice générale désignée du CERN



Le Conseil d'Etat a adressé ses sincères félicitations à Mme **Fabiola Gianotti** ([photo CERN](#)), désignée par le Conseil du CERN pour être nommée par son comité restreint, le 11 décembre prochain, en qualité de 16^{ème} directrice générale de l'organisation précitée. Mme Gianotti prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2016, pour une durée de cinq ans.

Les travaux de Mme Gianotti en tant que coordinatrice de l'expérience ATLAS, entre 2009 et 2013, sa détermination et la qualité de son engagement pour la découverte du Boson de Higgs ont sans nul doute – et à juste titre – contribué à cette désignation.

Le Conseil d'Etat souhaite que les importantes fonctions de Mme Gianotti continuent à lui procurer de nombreuses satisfactions et est convaincu que les excellentes relations ayant toujours existé entre le CERN et les autorités genevoises continueront à se développer.

Genève-Confédération

Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales

Dans la perspective de la [session parlementaire d'hiver](#), qui se tiendra du 24 novembre au 12 décembre prochains, le Conseil d'Etat a rencontré ce jour les membres de la députation genevoise aux Chambres fédérales. Cette séance de travail a été intégralement consacrée à la question de la réforme de l'imposition des entreprises.

Condoléances suite au décès de Mme Marie-Laure Beck-Henry, ancienne présidente du Grand Conseil

C'est avec tristesse et émotion que le Conseil d'Etat a appris le décès Mme Marie-Laure Beck-Henry, députée de 1965 à 1989 et présidente du Grand Conseil en 1984. Le gouvernement a tenu à exprimer sa profonde sympathie à sa famille.

Mme Beck-Henry a profondément marqué la vie politique genevoise par ses nombreux engagements au cours des six législatures qu'elle a passées au service de la collectivité, notamment en faveur de la famille et de l'égalité des droits.

Amendements au projet de budget 2015

Le Conseil d'Etat a adopté les amendements qui modifient le projet de budget 2015. Ceux-ci sont transmis au Grand Conseil en vue de l'examen du budget.

Le Conseil d'Etat a tenu compte de l'évolution des charges et des revenus postérieurement au dépôt du projet de budget, en septembre dernier (voir [communiqué du 18 septembre](#)).

Le principal élément que le Conseil d'Etat a dû intégrer est la diminution des estimations des revenus fiscaux à hauteur de -40 millions de francs, consécutivement aux modifications des hypothèses de croissance publiées par le Groupe de perspectives économique, et au dépouillement du questionnaire sur les bénéfices prévus par les grandes entreprises du canton.

Cette diminution des revenus fiscaux est compensée par l'amélioration d'autres revenus : la prise en compte de la part aux bénéfices 2014 de la Banque nationale suisse comptabilisée en 2015 (+39 millions de francs) et l'augmentation des bénéfices de l'aéroport reversés à l'Etat (+7 millions de francs) consécutivement aux dernières projections disponibles.

Compte tenu de ce qui précède et d'autres amendements moins significatifs, le résultat de fonctionnement du projet de budget 2015 passe de +1 million à +5 millions de francs.

Pour toute information complémentaire : M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, en contactant M. Roland Godel, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DF, ☎ 022 327 98 07.

Allocations familiales : augmentation du taux de cotisation

Afin d'assurer la pérennité des finances du fonds cantonal de compensation des allocations familiales, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales (RAF), fixant le taux de cotisation à 2,4% (+0,1%) dès le 1^{er} janvier 2015.

L'impact de l'augmentation des montants des allocations de naissance ou d'accueil, des allocations pour enfant ainsi que des allocations pour formation professionnelle liée à la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2012, de l'[initiative 145 « Pour des allocations familiales dignes de ce nom ! »](#) a encore des conséquences sur les dépenses du fonds cantonal de compensation des allocations familiales, qui ont presque doublé depuis 2011. L'an dernier, le Conseil d'Etat a déjà modifié le RAF pour porter le taux de contribution à 2,3% en 2014 (voir [point de presse du 6 novembre 2013](#)). En raison de l'évolution des dépenses liées à la mise en œuvre de la loi, une nouvelle adaptation est nécessaire.

Compte tenu de la hausse des montants versés ces dernières années, le Conseil d'Etat suivra la situation dans le courant de 2015 afin de déterminer le taux applicable en 2016.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Blum, directeur chargé des assurances sociales et du handicap, DEAS, ☎ 022 546 51 19.

Législation sur les entreprises de pompes funèbres modifiée

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet modification de la loi sur les cimetières.

Face à l'apparition d'un nouvel opérateur sur le marché genevois, il s'est avéré nécessaire de se doter des moyens permettant de mieux cadrer l'activité des entreprises de pompes funèbres. Cette révision a pour but d'ancrer dans la loi :

- le principe d'une autorisation d'exploiter ;
- l'obligation de respecter la législation ainsi que les règles et usages professionnels ;
- la possibilité de retirer l'autorisation lorsque les conditions de sa délivrance ne sont plus remplies ;
- la possibilité de prononcer les sanctions administratives en cas d'infraction à la loi ;
- une délégation de compétence en faveur du Conseil d'Etat afin de préciser, par voie réglementaire, les exigences en matière de formation ou d'expérience (brevet fédéral d'entrepreneur/entrepreneuse de pompes funèbres délivré par l'Office fédéral de formation professionnelle et de la technologie ou expérience d'au moins cinq ans dans une entreprise de pompes funèbres), ainsi que les règles et usages professionnels (conduite conforme à la décence et au respect dus aux morts).

Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022 327 92 11.

Extension de la CCT du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre, selon l'article 1a de la [loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail \(LECCCT\)](#), le champ d'application de la convention collective

de travail (CCT) du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture. Cette extension court jusqu'à l'échéance de la CCT, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Par cette extension, le Conseil d'Etat répond à la demande des partenaires sociaux et contribue ainsi à renforcer la paix sociale au sein de ce secteur. Cette décision permettra d'assurer des conditions de travail minimales uniformes pour l'ensemble des travailleurs de la branche, tout en consolidant leur protection sociale. Du point de vue patronal, elle renforce également la loyauté en matière de concurrence, en ce sens que celle-ci ne pourra pas s'exercer au travers de la sous-enchère salariale.

Sur un plan formel, l'arrêté du Conseil d'Etat doit encore être approuvé par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche avant de pouvoir entrer en vigueur, au plus tôt le 1^{er} janvier 2015.

Pour toute information complémentaire : Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.

Soutien à l'association Musicodanse

Le Conseil d'Etat a octroyé à l'association Musicodanse, organisée en association sans but lucratif, une aide de 50'000 francs pour l'année 2014.

Cette aide contribue à la préparation de manifestations dans les domaines de la danse et de la musique entre octobre 2014 et janvier 2015. Il s'agit de créations qui seront présentées au public dans le cadre du 5^{ème} [Festival Antigel](#), dans les communes genevoises partenaires du festival, entre le 24 janvier et le 8 février 2015.

Ces aides s'inscrivent dans la politique culturelle du canton qui a, entre autres tâches, celle de « favoriser la création, particulièrement en soutenant la relève artistique », selon la [loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013](#) (art. 5, let. b).

Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP, ☎ 022 546 66 70.

Cartigny : pour la mise en vigueur du plan directeur des gravières

Dans un rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat communique l'opposition formée par la commune de Cartigny au projet de plan d'extraction PE 01-2004, situé aux lieux-dits « Fin de Vallière », « Toenaise » et « La Bergerie », et préconise son rejet. Le projet est porté par l'entreprise SASSO SA, actuellement active dans l'extraction de gravier sur le territoire de la commune de Laconnex, qui souhaite poursuivre ses activités une fois le gisement actuel épuisé.



Le périmètre de ce nouveau plan d'extraction est en effet inscrit au [plan directeur des gravières](#). Sa réalisation permet de participer à l'approvisionnement du canton en gravier dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Qui plus est, les demandes et remarques formulées par la commune de Cartigny et les riverains lors de l'enquête publique ont été, dans une large mesure, intégrées au projet. On peut notamment citer la réduction du nombre d'exploitants et la modification des accès afin de préserver les chemins piétonniers de la

commune. La mise en place d'un groupe de suivi des gravières du secteur a en outre été proposée par l'exploitant afin d'assurer, en cours d'exploitation, une meilleure prise en compte des intérêts de la population.

Les plans d'extraction sont des plans d'affectation adoptés par le Conseil d'Etat au terme d'une procédure qui prévoit notamment les étapes suivantes : enquête technique, enquête publique, délibération communale, procédure d'opposition et finalement adoption par le Conseil d'Etat. En cas d'opposition de la commune sur le territoire de laquelle est situé le projet de gravière, le Conseil d'Etat saisit préalablement le Grand Conseil, qui statue sur celle-ci sous forme de résolution.

Pour toute information complémentaire : M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets, DETA, ☎ 022 546 70 77.

Aboutissement d'un référendum contre la loi sur la police

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum cantonal contre la [loi sur la police \(LPol\) du 9 septembre 2014](#).

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- nombre de signatures annoncées par le Mouvement Citoyens Genevois : 12'851
- nombre de signatures annoncées par Ensemble à Gauche : 310
- nombre de signatures contrôlées : 7401
- **nombre de signatures validées : 7303**

Le nombre de 7295 signatures, correspondant à 3% des titulaires des droits politiques, tel qu'exigé par la constitution de la [République et canton de Genève du 14 octobre 2012](#) (art. 67, al. 1 ; voir aussi [règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques](#), annexe 5, chiffre 3) pour faire aboutir le référendum, est par conséquent atteint.

La votation populaire sur cet objet sera fixée ultérieurement.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Gy : élections complémentaires et prorogation du mandat d'administrateur provisoire

Le 5 novembre dernier, le Conseil d'Etat a procédé à l'assermentation de Mme Valérie Boesch, maire élue de la commune de Gy, ainsi que de M. Jacques Magnenat, adjoint élu de la commune de Troinex, suite aux [élections complémentaires municipales du 28 septembre 2014](#).



Lors de sa séance de ce jour, le gouvernement a prorogé le mandat de M. **Michel Pitteloud**, ancien maire de la commune de Puplinge, en qualité d'administrateur provisoire de la commune de Gy (voir [communiqué du 4 juin 2014](#)). En accord avec l'exécutif de la commune, le Conseil d'Etat a décidé en opportunité de ne pas procéder à une élection complémentaire à quelques semaines des élections générales (voir [communiqué du 10 septembre 2014](#)), évitant ainsi les risques de confusion entre des élections partielles et générales quasi-simultanées et des dépenses disproportionnées pour la collectivité publique.

Cette prorogation intervient suite au constat qu'une élection complémentaire au poste d'adjoint au maire, laissé vacant suite à l'assermentation de Mme Boesch, ne pourrait avoir lieu avant le 15 mars 2015 et que

l'assermentation du magistrat élu ne pourrait se tenir au plus tôt que le 22 avril 2015, compte tenu des délais constitutionnels et légaux, soit à cinq semaines de la fin de la législature.

Pour toute information complémentaire : M. Michaël Flaks, directeur général de l'intérieur, PRE,
☎ 022 327 96 03.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi accordant une aide financière annuelle de 495 000 F à l'association Genève Futur Hockey pour les années 2013 à 2016 (11278)	Conseil d'Etat	Samedi 15 novembre 2014 (lendemain de la publication dans la feuille d'avis officielle).
Loi de bouclage de la loi 9354 ouvrant un crédit d'investissement de 1 250 000 F pour le remplacement et l'acquisition de divers appareils scientifiques pour le site de Sainte-Clotilde, destinés à l'usage de services de la protection de l'environnement et du domaine de l'eau (11236)	Conseil d'Etat	Samedi 15 novembre 2014 (lendemain de la publication dans la feuille d'avis officielle).
Loi de bouclage de la loi 8711 ouvrant un crédit d'investissement de 2 730 000 F pour la réalisation de l'assainissement de l'ancienne décharge du Nant des Grandes-Communes (Jardins de la Caroline) à Onex et d'un crédit complémentaire de 300 000 F accordé par la Commission des travaux (11237)	Conseil d'Etat	Samedi 15 novembre 2014 (lendemain de la publication dans la feuille d'avis officielle).
Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Modification de l'âge déterminant des enfants pour l'octroi de la déduction des frais de garde) (11416)	Conseil d'Etat	1 ^{er} janvier 2013.
Loi modifiant la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (L-AIRD) (11457)	Conseil d'Etat	Samedi 15 novembre 2014 (lendemain de la publication dans la feuille d'avis officielle).

Loi approuvant la modification des statuts de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (11167)	Conseil d'Etat	Samedi 15 novembre 2014 (lendemain de la publication dans la feuille d'avis officielle).
--	----------------	--

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
18 novembre 11h30	Stationnement des deux roues	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA	Yann Gerdil-Margueron ☎ 022 546 78 49 ou 076 383 59 44
18 novembre 19h30	Séance d'information publique sur le grand projet « Grands Esserts »	Salle communale de Veyrier 265, route de Veyrier 1255 Veyrier	DALE DETA	Rafaèle Gross ☎ 076 313 01 25
21 novembre 11h00	Office cantonal de l'emploi : première analyse et perspectives	Office cantonal de l'emploi 16, rue des Gares	DEAS	Florence Forget ☎ 022 546 54 78 ou 079 703 69 14
24 novembre 11h30	Vernissage du concours d'architecture Lancy – Pont-Rouge (quartier de l'Adret)	Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Les Acacias	DALE	Rafaèle Gross ☎ 076 313 01 25
25 novembre 11h00	Plateforme chantiers mobilité (PCM)	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA	Caroline Dallèves ☎ 022 546 76 18 ou 079 301 19 31